

# Compte rendu de la séance du Vendredi 20 mars 2026 à 19 h

*Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de FAGEGALTIER Francis, Maire.*

**Présents** : Benoît CLERGEOT, Daniel DEDIEU, Francis FAGEGALTIER, Séverine FRABOT, Philippe GUILLERÉ, Fabienne MILLAT, Christophe NION, Anna OPRENDEK, Line PARISOT, Séverine PETIT

**Absent représenté** : Olivier DUPONT représenté par Fabienne MILLAT

## **ORDRE DU JOUR :**

1. ELECTION DU MAIRE
2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
3. ELECTION DES ADJOINTS

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE MAIRE ELU.

La séance est ouverte par le Maire sortant Francis FAGEGALTIER, qui procède à l'appel des nouveaux conseillers et les place autour de la table.

Le Maire sortant a donc installé le nouveau conseil municipal.

La présidence est alors assurée par le doyen d'âge : FAGEGALTIER Francis.

Le conseil municipal désigne le secrétaire de séance qui transcrira les débats.

Le secrétaire de séance est Christophe NION.

### **1. ELECTION DU MAIRE**

Le Président constate que le quorum est réuni et rappelle que le Maire et les adjoints sont élus à bulletins secrets et à la majorité absolue. Les conseillers municipaux désignent deux assesseurs parmi les membres du conseil : Daniel DEDIEU et Philippe GUILLERÉ.

Un seul candidat se fait connaître pour l'élection du Maire : Fabienne MILLAT. Chaque conseiller vote, à bulletin secret.

Après le dépouillement des enveloppes, il est constaté que le candidat a obtenu la majorité absolue. Le doyen d'âge qui est le président, proclame que Madame Fabienne MILLAT est élue Maire de SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES.

Le Maire nouvellement élu prend alors la présidence du conseil municipal.

### **2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint au Maire.

### **3. ELECTION DES ADJOINTS**

Considérant la précédente décision, il est procédé à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

L'élection d'un adjoint au scrutin uninominal se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Les conseillers municipaux désignent deux assesseurs parmi les membres du conseil : Daniel DEDIEU et Philippe GUILLERÉ.

Un seul candidat se fait connaître pour l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint au Maire : Séverine FRABOT.

Chaque conseiller vote, à bulletin secret.

Après le dépouillement des enveloppes, il est constaté que le candidat a obtenu la majorité absolue.

Le Maire proclame que Madame Séverine FRABOT est élue 1<sup>ère</sup> adjoint au Maire de SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES.

À la suite des élections du Maire et de l'adjoint, le tableau du conseil municipal est proclamé, le Maire est désigné titulaire du conseil communautaire et la 1<sup>ère</sup> adjointe suppléante de ce même conseil.

Le Maire distribue à chaque conseiller municipal un exemplaire de la charte de l'élu local.

Lecture de la charte de l'élu local par le Maire.

L'ordre du jour étant examiné, la séance est levée à 19 H 43.

Le Maire, Fabienne MILLAT

